



**PCPE**  
**POLYHANDICAP**  
PÔLE DE COMPÉTENCES  
ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées polyhandicap 276

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**

# SOMMAIRE

01

## Rapport financier sur l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2023

- CF documents transmis par le service finances du CCAS d'Yvetot

02

## L'équipe

- Le/La Directrice
- Le/La Responsable
- Le pôle administratif
- Le/La Coordinatrice de parcours
- Le/La Psychologue
- Les Ergothérapeutes
- Les locaux

03

## Appui aux situations individuelles

- Les personnes accompagnées
- Les interventions réalisées
- Le conventionnement et le financement de professionnels libéraux

## 04 Animation Territoriale

- Fonction ressources Polyhandicap
- Communautés 360
- Actions collectives

## 05 Montée en compétences des acteurs

- Formation

## 06 La gouvernance et la communication

- Le collectif / partenaires
- Le logo



Le PCPE Polyhandicap a été créée le 1<sup>er</sup> juin 2022 et son financement est alloué par l'Agence Régionale de Santé.

Le service finances du CCAS d'Yvetot a transmis l'ensemble des éléments financiers concernant le PCPE Polyhandicap pour l'année 2023.



- **La Direction**

La Directrice du PCPE Polyhandicap est Soizic Maingant Le Gall, également pilote de l'ERHR Nord-Ouest. Elle a pris ses fonctions au sein du PCPE en juin 2022.

- **Le pôle administratif**

L'assistante du PCPE Polyhandicap est Marion Kipfer-Llobet. Elle assure cette fonction depuis septembre 2022 à mi-temps.

L'assistant(-e) assure la gestion administrative du service, le suivi et la gestion des dossiers en fonction de l'organisation définie et de ses compétences. Il/Elle effectue l'accueil téléphonique et collecte les informations des établissements et/ou usagers et leur famille concernant les demandes d'intervention du PCPE polyhandicap. Il/Elle assure la tenue et la mise à jour du logiciel Médiatteam. Il/Elle assiste l'équipe dans l'organisation du service et participe au suivi des projets et activités.

L'assistant(-e) est basée à Yvetot.

- **Le/La responsable du PCPE polyhandicap 276**

Le responsable du PCPE Polyhandicap était Jean-Marie CHAUVEL. Il a quitté ses fonctions en Aout 2023. La directrice du PCPE Polyhandicap, Soizic Maingant Le Gall, assure cette fonction pour le moment.

Le/La responsable du PCPE Polyhandicap agit sur l'animation opérationnelle de l'équipe. Il/Elle anime et est à l'écoute du territoire dans sa capacité à apporter des solutions aux usagers du PCPE Polyhandicap. Il/Elle a pour objectif de mettre en œuvre le projet du PCPE auprès des équipes, et de déployer le réseau de partenaires pour sans cesse améliorer la réponse proposée.

- **Le/La coordinateur(-trice) de parcours du PCPE polyhandicap 276**

La coordinatrice de parcours du PCPE est Marion Ledermann. Elle a pris ses fonctions en avril 2023 à temps complet, en remplacement de Céline Lebourgeois.

Dans l'accompagnement des familles, le/la coordinatrice de parcours occupe une place particulière apparentée à celle du « pivot ». Il/elle permet à la personne concernée et/ou à la famille de formaliser une demande concrète qui sera l'axe principal d'accompagnement de toute l'équipe du PCPE polyhandicap et des partenaires. Il/Elle se doit de coordonner les acteurs autour des situations dans le but de répondre à la demande.

### • Les ergothérapeutes du PCPE polyhandicap 276

Actuellement 2 personnes occupent 1,5 ETP d'ergothérapeute, Estelle Prey arrivée en Octobre 2022 et Floriane Houard arrivée en février 2023.

Leur mission est de permettre à la personne concernée et sa famille de disposer des ressources en ergothérapie. Ils/Elles interviennent auprès des usagers et les accompagnent dans la réalisation des activités quotidiennes. Pour ce faire, ils/elles sont amenées à se rendre sur les différents lieux d'accueils de la personne (domicile, crèche, école...) pour proposer des aménagements de leur environnement ou des préconisations de matériels adaptés (Fauteuil roulant, appareillages spécifiques, adaptation véhicule).

Ils/Elle participent également à la prévention des troubles musculo-squelettiques des proches et/ou des aidants.

Dans le cadre du contrat d'accompagnement, des interventions ponctuelles ou régulières en ergothérapie peuvent être envisagées au regard de la demande.

Ils/Elles sont amenées à collaborer avec l'ensemble des professionnels libéraux du territoire, qu'ils soient ou non conventionnés avec le PCPE polyhandicap.

### • Le/La psychologue du PCPE polyhandicap 276

La psychologue du PCPE est Amandine Liger, arrivée en Janvier 2023.

Le/La psychologue rencontre l'utilisateur et sa famille et par son intervention, permet de mettre en lumière le fonctionnement intrafamilial dans lequel évolue la personne concernée. Avec celui-ci, il/elle établit les leviers et les freins qui pourraient agir sur la qualité de l'accompagnement et la capacité du système à répondre à la demande. Il/Elle intervient principalement auprès des aidants.

Cette année l'équipe a connu des changements avec l'arrivée de nouveaux professionnels :

- L'arrivée de Marion Ledermann, coordinatrice de parcours, en remplacement de Céline Lebourgeois
- Les arrivées de Floriane Houard, ergothérapeute, et Amandine Liger, psychologue
- Le départ de Jean-Marie Chauvel en milieu d'année.

Des liens de proximité existe entre l'équipe du PCPE et l'équipe de l'ERHR. Afin de travailler cette transversalité, nous avons organisé plusieurs journées de travail d'équipe en présentiel.



De plus, un travail avec le cabinet TRIGONE s'est poursuivi en 2023 grâce à plusieurs journées et plusieurs entretiens individuels. Ces journées avaient plusieurs objectifs :

- Accompagner un collectif de professionnelles et professionnels à se doter de pratiques d'accompagnement à dimension systémique incluant la personne, l'équipe, le management et le réseau.
- Positionner ce collectif comme un groupe-ressource capable de formuler un projet d'accompagnement engageant leurs collègues de travail.
- Inclure le management dans la dynamique formative pour développer leurs pratiques systémiques d'accompagnement pour un projet innovant qui décloisonne services et établissements.
- Entre les modules de formation-action, instituer « La ruche des possibles ».

Au final, le PCPE Polyhandicap et l'ERHR sont vus comme « un pôle d'accompagnements de situations complexes ». Après échanges, l'équipe souhaite continuer le travail engagé avec le cabinet Trigone sur l'année 2024.

## • Les locaux

Les bureaux principaux du PCPE polyhandicap sont situés à Yvetot.

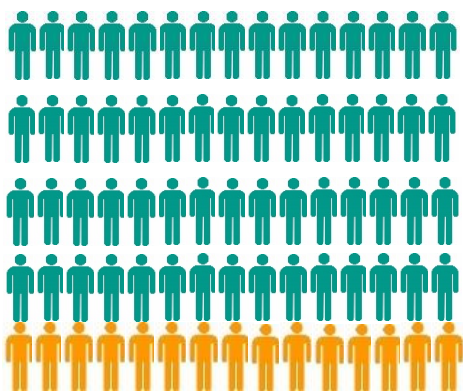
03

Appui aux situations  
individuelles

Parmi les missions du PCPE Polyhandicap, nous retrouvons celle d'accompagner les personnes présentant un polyhandicap et leur entourage. Le PCPE Polyhandicap est susceptible d'être interpellé pour toute personne présentant un polyhandicap et étant en rupture de parcours, quel que soit son âge, sur les territoires de l'Eure et la Seine-Maritime.

Cette partie a pour objectif de faire une typologie des personnes accompagnées en 2023 ainsi qu'un focus sur les interventions réalisées par le PCPE Polyhandicap.

- Les personnes accompagnées par le PCPE en 2023



**66 personnes accompagnées**

par le PCPE Polyhandicap en 2023, soit **une évolution de 61%** par rapport à 2022.

**56** nouvelles situations polyhandicaps

**7** réorientations

Parmi les 66 personnes accompagnées en 2023, nous avons accompagné 56 nouvelles personnes, soit 85% d'accompagnement de nouvelles situations. Il est à noter que 2 personnes accompagnées sont décédées.

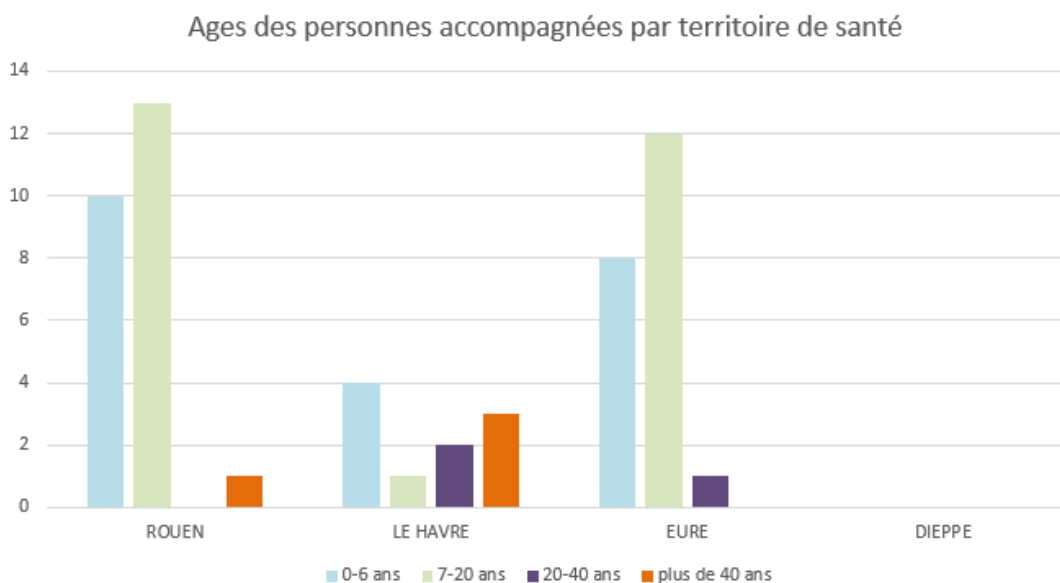
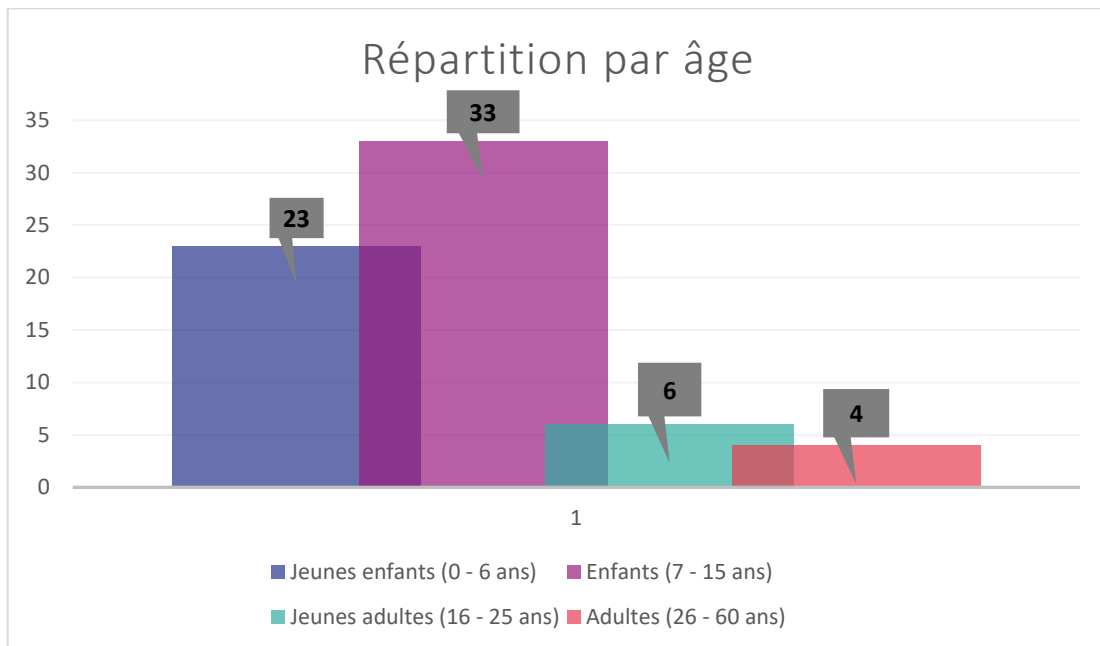
Le nombre de personnes suivies est en augmentation de 61% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation concerne les deux départements (Seine-Maritime et Eure).

Cette très forte hausse en 2023 peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Les travaux menés pendant l'année pour faire connaître le PCPE Polyhandicap
- La participation aux différentes équipes pluridisciplinaires en lien avec la MDPH du 76 et la MDPH du 27, les STAFF CHU de Rouen et CH Monod du Havre
- De façon plus globale, une meilleure connaissance du PCPE Polyhandicap auprès des professionnels du territoire

## L'âge moyen des personnes accompagnées

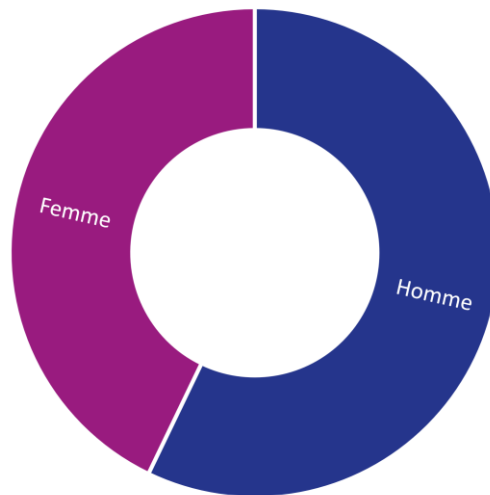
L'âge moyen des personnes accompagnées est de 16 ans. Toutefois, nous pouvons observer de grands écarts d'âge. La personne la plus jeune accompagnée a 1 an et la plus âgée a 59 ans. Nous constatons que nous sommes majoritairement interpellés pour des situations du secteur enfant entre 0 et 15 ans.



## La répartition par genre

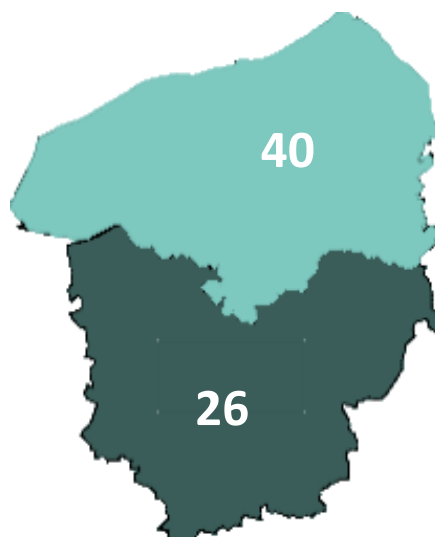
La répartition homme / femme est assez équilibrée, avec l'accompagnement de 32 hommes et 24 femmes.

Répartition Homme / Femme



## Lieu de résidence des personnes accompagnées

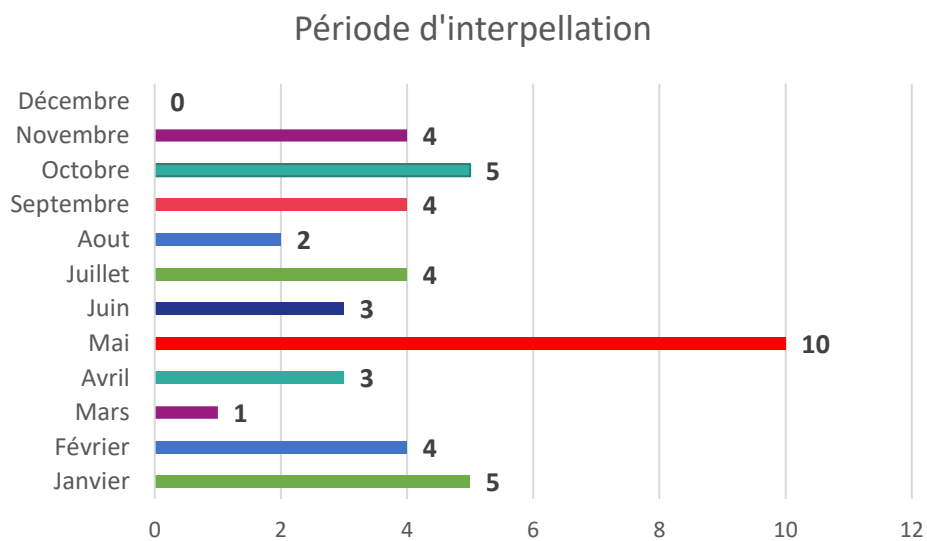
La localisation des personnes accompagnées n'est pas équilibrée entre les deux départements : 60% des situations résident en Seine-Maritime, et 40% des situations résident dans l'Eure. Néanmoins, au regard des effectifs de population, cela s'explique.



Dans 92% des situations, la personne est hébergée au sein d'un domicile familial.

Toutefois, à noter que dans 50% des situations, le choix de l'hébergement est par manque de solution, en attente d'une place en ESMS. Ce chiffre reflète la notion de rupture de parcours.

### Période d'interpellation du PCPE Polyhandicap

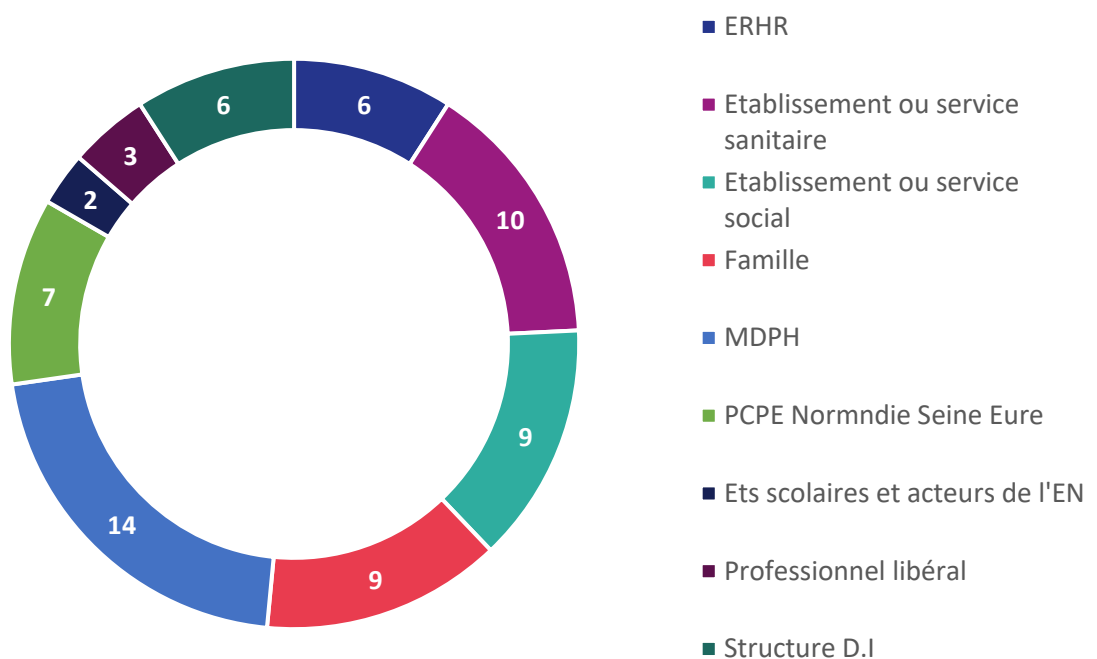


Nous constatons que nous sommes fortement interpellés sur le mois de Mai. Les autres mois de l'année sont assez égaux, hormis le mois de Décembre qui n'a recueilli aucune nouvelle situation.

## Les personnes qui sollicitent le PCPE Polyhandicap

Dans l'ensemble, nous sommes principalement interpellés par les MDPH, les familles, les services et établissements médico-sociaux, ainsi que les services et établissements sanitaires.

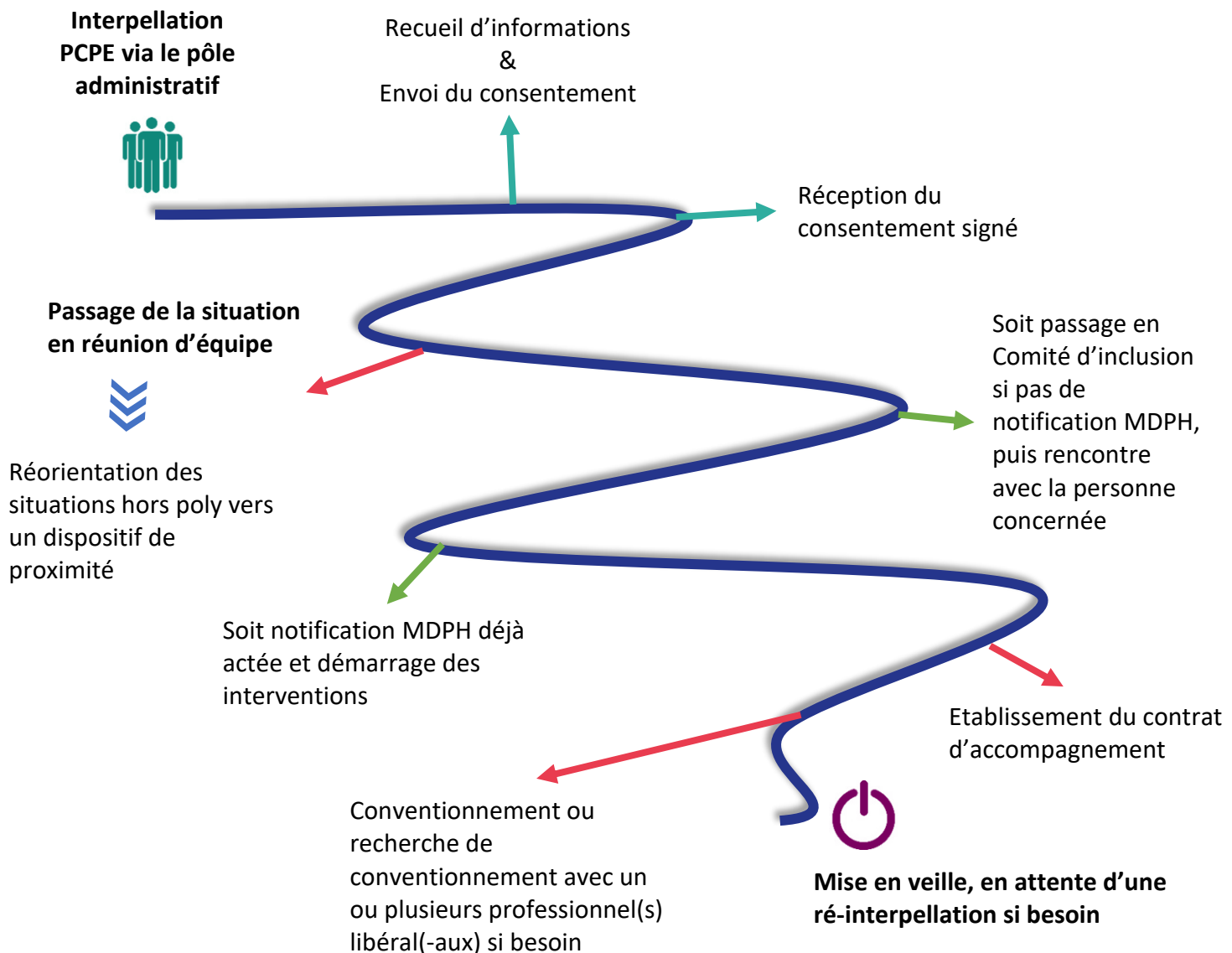
Pour certaines situations, nous pouvons également être interpellés par des structures du dispositif « intégré » (ERHR, PCO, PCPE Normandie Seine Eure...). Ce nombre tend à augmenter au fil du temps du fait du travail mené avec les autres structures partenaires.



## • Les interventions réalisées par le PCPE Polyhandicap en 2023

En 2023, nous avons réalisé 2 564 interventions, dont 33 premières visites à domicile (5 visites avec la présence d'un interprète).

Nous avons profité des nouvelles arrivées dans l'équipe pour clarifier nos processus d'intervention.



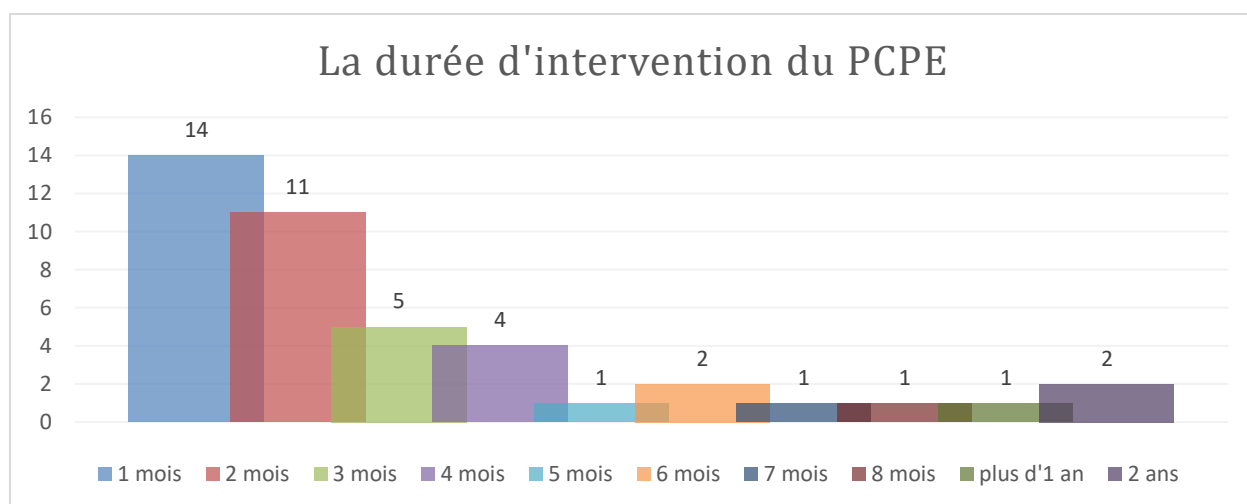


Les interventions du référent parcours prennent de multiples formes :

- Visite à domicile
- Visite d'établissement
- Echange par mail
- Entretien téléphonique
- Entretien en visio
- Réunion de concertation

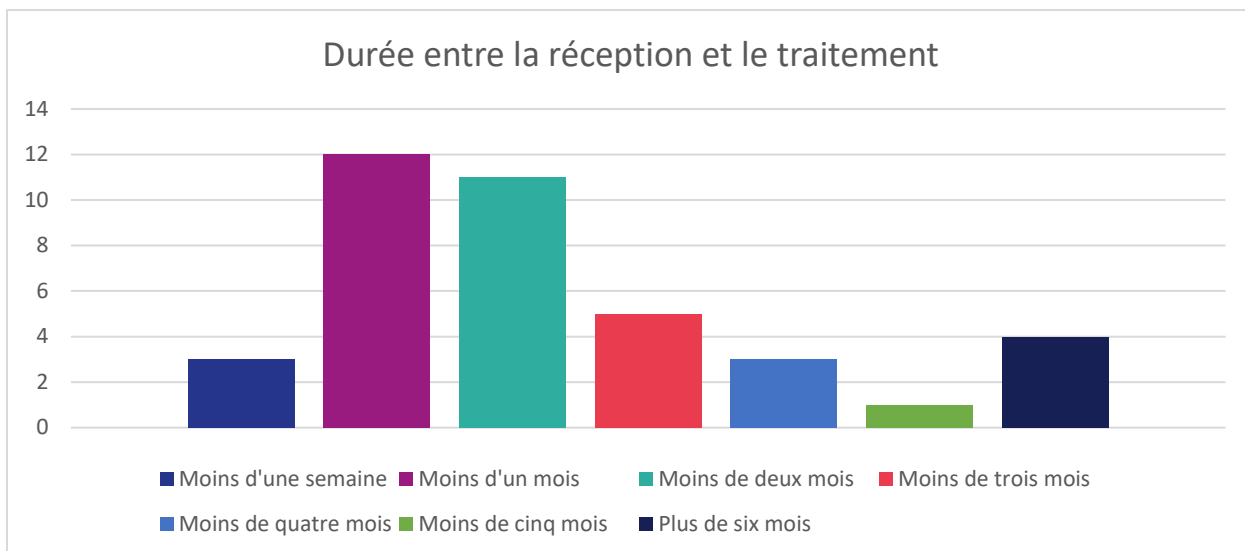
Compte-tenu de la complexité des situations, le PCPE Polyhandicap doit mobiliser une variété de réponses et développer une capacité à les articuler afin de fluidifier les parcours.

### Durée moyenne des accompagnements



Le PCPE Polyhandicap n'existant que depuis 1 an et demi, les dossiers avec une durée moyenne de 2 ans correspondent aux dossiers de personnes en situation de polyhandicap accompagnées auparavant par l'ERHR.

Certaines situations ont été réorientées vers d'autres dispositifs.



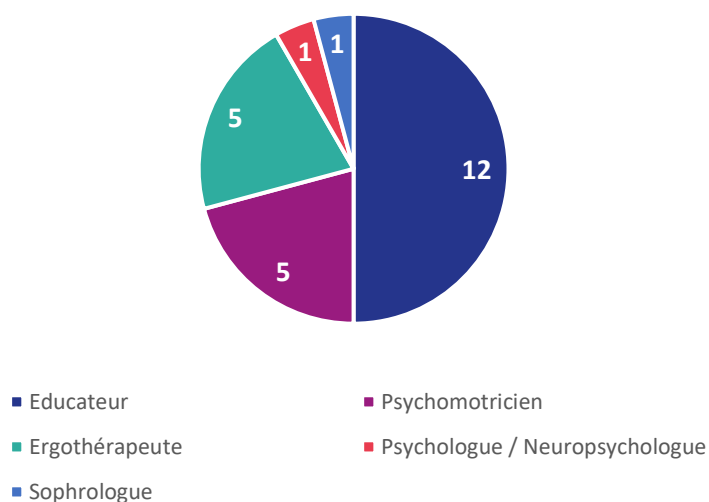
La durée d'intervention du PCPE Polyhandicap peut varier, notamment pour les raisons suivantes :

- Mauvaises coordonnées de contact de la personne concernée ou de ses représentants légaux
- Durée de retour du consentement
- Durée de retour de l'échelle de sévérité, document demandé pour l'avis du Comité d'Inclusion en cas d'absence de notification MDPH
- Délai d'attente de passage en Comité d'Inclusion ou en Equipe pluridisciplinaire de la MDPH

#### • Le financement des professionnels libéraux

Sur l'année 2023, le PCPE Polyhandicap a conventionné avec 24 professionnels libéraux, sur l'ensemble des départements 76 et 27.

### Conventionnement des professionnels libéraux



Pour ce faire, nous avons organisé 7 visio de présentation du dispositif à destination des professionnels libéraux en 2023.

A l'issue de ses présentations, nous transmettons aux professionnels la convention d'adhésion au PCPE Polyhandicap, ainsi qu'un questionnaire nous permettant d'appréhender l'ensemble des formations de ces professionnels libéraux.

**Convention d'adhésion au pôle de compétences et prestations Externalisées Polyhandicap**

**Externalisées Polyhandicap**

Le PCPE Polyhandicap 276, dispose de moyens différenciés :

- Une équipe dédiée, mobile sur le territoire, constituée de coordinateur de parcours, ergothérapeute et psychologue
- un collectif d'associations, de dispositifs et d'établissements publics. Ceux-ci mettent à disposition soit des demandes, réponses favorables ou défavorables
- Des professionnels

Le collectif d'association

Régulation BAPAH  
Ligue Handicap  
Fondation La Fondation  
Association Les Forges  
ADAFPI 27  
Association Le Foyer de  
Association G&I et D  
Association Neversienne  
Association Papillons 9  
APF France Handicap 2

**Ve :**

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des territoires de personnes handicapées
- La loi n° 2016-41 du 25 janvier 2016 relative à l'égalité et à la solidarité
- L'instruction de la Direc relative à la mise en place des personnes en situation de handicap
- L'instruction n° DGCS/BI plan de prévention et d'urgence
- Le rapport « zéro sans s'arrêter »
- Circulaire DGCS/3B/217 des personnes handicapées
- la stratégie quinquennale des décisions du CH de
- Le rapport SERAFIN-Pr

Convention d'ad

Le montant forfaitaire

Dans le cadre de 1 séance, et sous la grille tarifaire ci-dessous

**Vet+1**  
Ville de Couzon  
C.C.A.S.

**PCPE POLYHANDICAP**  
PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

**Ergothérapeute**

Tarif horaire (à l'heure) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (1 séance d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (2 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (3 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (4 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (5 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (6 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (7 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (8 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (9 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (10 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (11 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (12 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (13 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (14 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (15 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (16 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (17 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (18 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (19 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (20 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (21 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (22 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (23 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (24 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (25 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (26 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (27 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (28 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (29 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (30 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (31 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (32 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (33 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (34 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (35 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (36 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (37 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (38 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (39 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (40 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (41 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (42 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (43 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (44 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (45 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (46 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (47 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (48 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (49 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_  
Forfait pour le D (50 séances d'évalu) : \_\_\_\_\_

**Article 8 - Durée et renouvellement de la convention**

La présente convention est signée pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, dans le cadre de la présente convention.

Elle pourra être reconduite à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de prévenance de trois mois.

Les parties s'engagent à se réunir une fois par an minimum, afin de faire le point sur leur collaboration, dans le cadre de la présente convention.

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceci ne puisse conduire à remettre en cause des objectifs généraux des articles de la présente convention.

La présente convention est révisable de plein droit en cas de modification des dispositions législatives, réglementaires conventionnelles applicables. Ces modifications sont réalisées également par voie d'avenant.

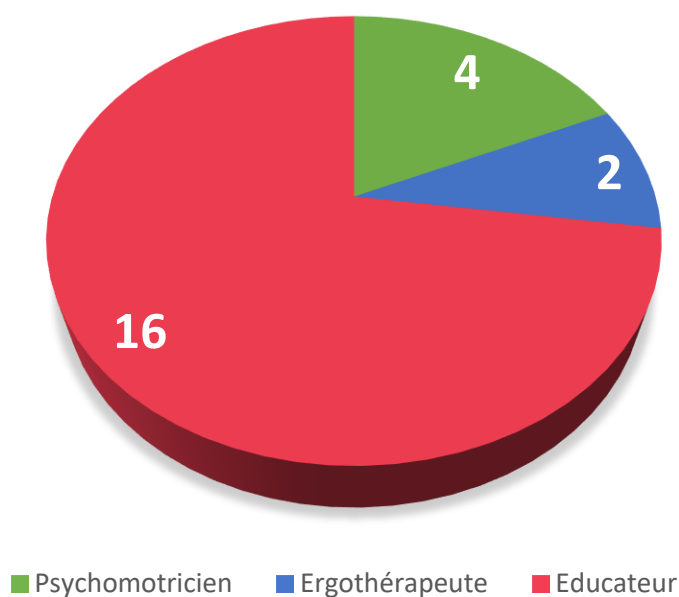
Fait à : \_\_\_\_\_  
le : \_\_\_\_\_

Pour le PCPE Polyhandicap,  
Françoise BLONDEL,  
Vice présidente du CCAS d'Yvetot

Pour l'adhésion,

A l'issue du conventionnement avec le professionnel libéral, un contrat d'accompagnement individualisé est réalisé. Sur l'année 2023, 22 contrats ont été signés.

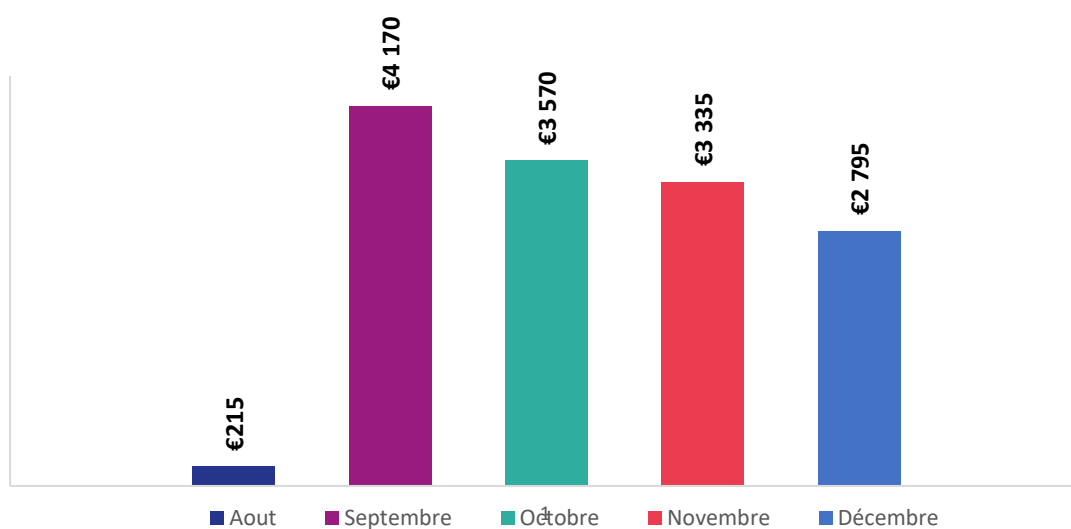
## Nombre de contrat d'accompagnement individualisé signé



La prise en charge d'interventions des professionnels libéraux n'a pu démarrer qu'à partir du mois d'Août 2023.

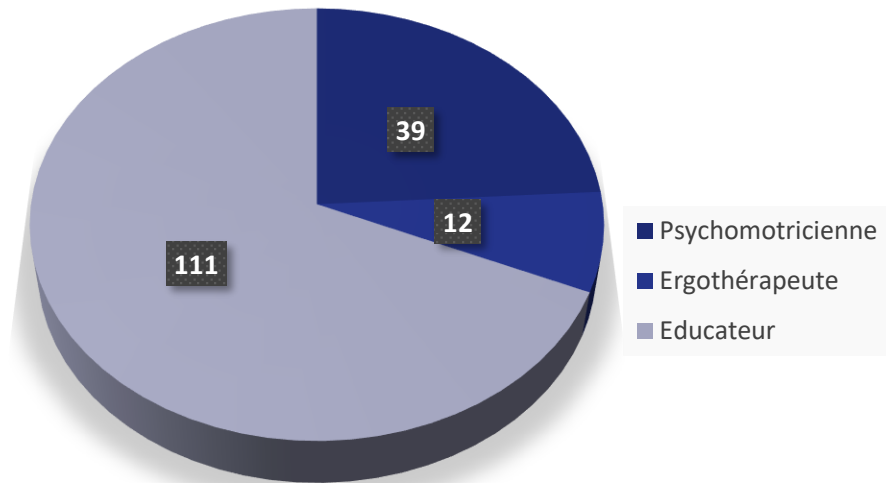
Entre Aout et Décembre 2023, le PCPE Polyhandicap a pu financer 14 085€ de prestations, comprenant la réalisation de bilan et d'interventions.

## PRISES EN CHARGE FINANCIÈRE



162 séances ont été mises en place par des professionnels libéraux pour l'ensemble des personnes accompagnées (pas de disparités majeures entre les situations).

### Nombre de séances réalisées par les professionnels libéraux



Le coût moyen par intervention s'élève donc à 87€. A noter que des frais kilométriques peuvent être pris en charge en sus du montant des séances, lorsqu'un professionnel libéral intervient au domicile de la personne accompagnée.

04

# Animation territoriale

# Fonction Ressources Polyhandicap

La lettre de mission a été actualisée :

- **Les enjeux :**
  - Evolution qualitative des prises en charge et des accompagnements
  - Réaffirmation et renforcement de la place des usagers et des aidants
  - Structuration des parcours
  - Fonction d'observation et de diagnostic territorial
- **Implication de la fonction ressource en tant que membre cœur de chacune des communautés 360 normandes :**
  - Apporter une réponse inconditionnelle et de proximité en privilégiant le milieu ordinaire ;
  - Permettre l'accès aux droits des personnes en situation de handicap en faisant le lien avec les acteurs compétents du territoire et en mettant en œuvre une logique « d'aller vers » ;
  - Mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, de droit commun et spécialisés, pour proposer une réponse concrète globale et inclusive ;
  - Améliorer la fluidité du parcours des PH, éviter les situations de rupture et les personnes « sans solution » ;
  - Soutenir l'expression des personnes en favorisant leur autodétermination ;
  - Impliquer une responsabilité populationnelle et territoriale des opérateurs de l'accompagnement.

**LE GT poly 76** est le seul à fonctionner en tant que tel, en 2023, 6 réunions ont eu lieu.

Ces réunions ont vocation à mutualiser le travail de la liste d'attente départementale constituée.

## **Participation à toutes les Communautés :**

- Participation aux Communautés 360 de chaque territoire de santé, observation dans l'accompagnement des situations individuelles
- Participation aux Comités décisionnels (pilote ou responsable territoriale) et aux Comités Thématiques (professionnels ERHR ou PCPE selon le territoire)
- en fonction des territoires, la FR poly, l'ERHR et le PCPE Polyhandicap sont représentés^.

## Actions collectives

Le PCPE Polyhandicap a ainsi réalisé **61 actions collectives en 2023**.

Le PCPE participe 1 fois par mois aux Equipes Pluridisciplinaires des MSPH 27 et 76.

Des STAFF avec le CHU de Rouen et le CHU Monod du Havre sont également organisés tout au long de l'année.

Ensemble des réunions	
Nombre de Comité d'Inclusions	5
Nombre d'Equipe Pluridisciplinaire MDPH 76	11
Nombre d'Equipe Pluridisciplinaire MDPH 27	11
Nombre de STAFF CHU Rouen	5
Nombre de STAFF Monod Le Havre	3
Nombre de GT Poly 76	9
Nombre de GT Poly 27	3
Nombre de réunions Communauté 360 – Comités décisionnels	31
Nombre de réunions Communauté 360 – Comités thématiques	13





05

Montée en compétences  
des acteurs

L'une des missions attribuées au PCPE Polyhandicap est l'accompagnement à la montée en compétence des acteurs sur le territoire.

Ainsi, en partenariat avec l'ERHR NO, le PCPE a décidé de mettre en place des formations sur ces trois sujets, à savoir :

- La communication alternative et augmentée
- La gestion des comportements problèmes
- La coordination de parcours

### **Formation Communication Alternative et Augmentée**

Au cours de l'année 2023, nous avons pu réaliser 3 actions de formation. Une session a été organisée sur Rouen et une 2<sup>ème</sup> en intra auprès de l'EEAP Tony Larue sur Grand-Quevilly.

### **Formation Mieux Comprendre et Gérer les Comportements Problèmes**

Au cours de l'année 2023, nous avons pu réaliser 4 actions de formation. 3 sessions ont été organisées sur Rouen.

### **Formation Coordinateur de Parcours**

Au cours de l'année 2023, nous avons pu réaliser 3 actions de formation organisées sur Rouen.

The page features a solid purple background. On the left side, there are several semi-transparent purple circles of varying sizes, arranged vertically. The number '06' is centered in the upper half of the page, rendered in a white, thin-outlined font.

06

## La gouvernance et la communication

Le PCPE Polyhandicap est autorisé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022. Les différentes instances se sont réunies plusieurs fois :

- COPIL a eu lieu le 21 mars 2023
- 5 comités d'inclusion se sont réunis le 19 juin 2023, le 30 juin 2023, le 12 septembre 2023, le 16 octobre 2023 et le 11 décembre 2023.
- Un groupe de travail sur les indicateurs a eu lieu le 14 septembre 2023.

## Les Partenaires

Le PCPE Polyhandicap 276 est la résultante d'un collectif d'associations, des dispositifs et d'établissements publics concernés par le polyhandicap qui met en œuvre des solutions en fonction de la demande de l'utilisateur. Les partenaires sont les acteurs incontournables du parcours de l'utilisateur. C'est au sein de ces associations, dispositifs et établissements publics que la technicité et le savoir-faire résident. Les modalités du PCPE Polyhandicap permettent la mobilisation de ces acteurs.

Lors du COPIL du 21 mars 2023, trois structures ont rejoint le collectif : l'Association La Ronce, l'APF Normandie et l'association trisomie 21 Normandie.

A ce jour, au sein du collectif la quasi-totalité des associations concernées par le polyhandicap sur les départements de l'Eure et de la Seine Maritime sont représentées. En ce qui concerne l'accompagnement précoce, il ne manque qu'un seul CAMPS hospitalier.

L'une des particularités du PCPE Polyhandicap est d'animer le territoire et ses acteurs. Cela passe par les rencontres régulières, au moins 2 par an avec la directrice du PCPE Polyhandicap, mais aussi par l'animation des groupes de travail sur le Polyhandicap. La possibilité d'être associé à des réunions de services aux seins des associations, sur demande, dans le but de trouver des solutions sur les parcours des personnes accompagnées par les structures, est aussi proposée au réseau.

## Le logo

Le logo du PCPE Polyhandicap a été créé en 2023 et validé par l'ensemble des membres du collectif.  
2 déclinaisons :



Le logo utilise habilement des formes distinctes pour représenter visuellement la personne centrale entourée de deux autres formes de personnes en arrière-plan. Cette disposition symbolise l'idée de soutien et d'accompagnement, mettant en avant la personne centrale tout en soulignant l'importance de l'entourage de professionnels libéraux.

Une plaquette est en cours d'élaboration et sera présentée au COPIL 2024.